



"Agis pour tes droits, de l'expression à l'action"

publié le 08/09/2017

Descriptif :

Concours international autour de la citoyenneté et des droits de l'enfant.
De la maternelle au lycée...
EMC (engagement et sensibilité)

Sommaire :

- « Agis pour tes droits »
- Le concours
- Les modalités de l'opération
- Participation



Depuis 2009, le ministre de l'Éducation nationale accorde son patronage au concours d'affiches « *Agis pour tes droits* » organisé chaque année par la Fédération nationale des Francas qui bénéficie de l'agrément du ministère de l'Éducation nationale.

Ce concours devient, à partir de 2016, "**Agis pour tes droits, de l'expression à l'action**".

Cette action porte sur la **Convention internationale des droits de l'enfant** adoptée sous l'égide de l'Organisation des Nations unies le 20 novembre 1989. Elle permet de promouvoir, de défendre et de mettre en œuvre des **droits de l'enfant** tout au long de l'année, **pour agir** avec les enfants et les adultes **sur la condition enfantine, le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant**, dans une visée bienveillante et émancipatrice. Elle peut utilement venir enrichir le parcours citoyen de l'élève.

► "[Agis pour tes droits, de l'expression à l'action](#)" [🔗](#) sur Eduscol

● « Agis pour tes droits »

Cette opération « [Agis pour tes droits](#) » [🔗](#) a été créée il y a plus de quinze ans par [l'association des Francas](#) [🔗](#) de Seine Saint-Denis dans le but d'informer au mieux les enfants et les adolescents sur l'exercice de la citoyenneté. Aujourd'hui, ce projet de promotion des droits des enfants se réalise dans tous les départements français (métropole et DOM), mais aussi dans une trentaine de pays partenaires ; le **Concours d'affiches international** en constitue l'élément le plus connu.

● Le concours

► Ce concours fait appel à la **capacité d'expression** et à la **créativité** des enfants et des adolescents autour du thème des **droits de l'enfant**. Il invite les **élèves de la maternelle au lycée** à réfléchir, produire, donner son avis, coopérer, agir... Cette action participe à **l'éducation à la citoyenneté** et peut contribuer au parcours citoyen.

► Les affiches réalisées dans le cadre de ce concours peuvent l'être à l'occasion d'une **démarche individuelle ou collective**, soutenue par un enseignant ou un animateur, pendant ou en dehors du temps scolaire.

● Les modalités de l'opération

Les enfants et adolescents sont invités à exprimer un point de vue à partir de l'affiche « **Donnez-nous nos droits** »



Les expressions feront l'objet d'un recueil de paroles, pour donner à voir la capacité des enfants et des adolescents à apporter leur contribution à la transformation de la société. Ce recueil sera ensuite transmis aux décideurs publics, et aux acteurs des droits de l'enfant.

Les participants sont invités à **promouvoir et développer une pluralité d'initiatives** comme des productions utilisant des divers supports, des actions témoignant d'une volonté de transformer la vie quotidienne des enfants et des adolescents, des espaces d'expression des enfants, des démarches de participation ou encore des initiatives de mobilisation citoyenne...

 [Livret "On compte sur nos droits"](#) (PDF de 3.1 Mo)
Règlement du concours 2017

L'ensemble des établissements scolaires et centres de loisirs participants seront invités à témoigner de leurs initiatives lors d'un événement départemental : *"La galerie des droits"*. À cette occasion, des productions coups de cœur seront sélectionnées pour une valorisation nationale en fin d'année civile.

● Participation

Pour participer, les établissements scolaires sont invités à se rapprocher des associations départementales des [Francas](#), rubrique *Près de chez vous*, et à leur renvoyer la fiche de participation :

 [Bulletin d'inscription "Agis pour tes droits"](#) (Word de 670.5 ko)
Edition 2017

L'inscription se fait par catégorie d'âge : les moins de 6 ans (maternelle), les 6-11 ans (primaire), les 12-18 ans (collège et lycée) et les animateurs Bafa et les adultes.